

## BULLETIN INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises en compte à réception du bulletin d'inscription sous réserve de validation par les professeurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour régler par virement bancaire ou demander des facilités de paiement. Le tarif du stage est de 310 €. Si votre stage est pris en charge par l'afdas, il faut ajouter 50 € de frais de dossier, soit : 360 €.

Si vous souhaitez une prise en charge afdas, dans le cadre de votre formation, n'hésitez pas à nous contacter.

**A renvoyer au Bateau-Atelier**  
**8 rue le Barrois 76880 Arques-la-Bataille**  
**Ou par mail [le.bateau.atelier76@gmail.com](mailto:le.bateau.atelier76@gmail.com)**

## INFORMATIONS

Prénom	:	<input type="text"/>
Nom	:	<input type="text"/>
Date de Naissance	:	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
		D D M M Y Y
Adresse	:	<input type="text"/>
E-Mail	:	<input type="text"/>
Téléphone	:	<input type="text"/>

### le tarif comprend :

**les frais de dossier**  
**Les frais d'inscription**  
**Les frais pédagogiques**  
**L'adhésion obligatoire à l'association**  
**L'assurance**

Si l'adhérent annule son inscription avant le 05 janvier, les sommes versées lui seront entièrement reversées à l'exception toutefois de l'adhésion à l'association. **Après cette date, une retenue de 20 euros de frais de dossier sera appliquée.**

L'association se réserve le droit d'annuler le stage en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment en raison de crise sanitaire, d'un nombre insuffisant de participants et d'indisponibilité d'un ou de plusieurs professeurs. L'association restituera les sommes versées à l'exclusion de toute autre indemnité. Un départ prématuré en cours de stage ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Le Bateau-Atelier se réserve le droit d'utiliser toutes photographies ou enregistrements qui pourraient être faits pour la promotion des événements sauf si vous nous signalez en début de stage votre désaccord.

Le stagiaire certifie par la présente détenir une assurance « responsabilité civile ».